

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 8 avril 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°4a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sandy LACROIX par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Sébastien BRAZ par Mme Zohra HAMZAOUI.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.
M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX à partir de 18h20.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2023 du Budget
Ville**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 2023 du budget Ville,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)		1 125 221.30
Déficit d'investissement antérieur (001)		-1 104 267.46

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	9 302 501.99	
Recettes d'investissement	8 542 379.17	
	Solde d'exécution de l'exercice	-760 122.82
Déficit ou excédent antérieur	-1 104 267.46	
Apurement du 1069 sur 10 ans (cf délib 3 du 21 février 2023) => 1/10	-50 497.22	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	-1 914 887.50

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 872 549.84	
RAR recettes	522 910.28	
	Solde des Restes à Réaliser	-1 349 639.56

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 914 887.50	
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 349 639.56	
	Besoin de financement total	-3 264 527.06

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	20 628 296.74	
Dépenses de fonctionnement	18 051 673.09	
	Résultat de l'exercice	2 576 623.65
	Excédent ou déficit antérieur	1 125 221.30
	Total à affecter	3 701 844.95

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	3 264 527.06
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	437 317.89

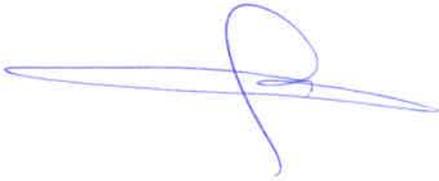
2 - Ces sommes ont été reprises au Budget Primitif de la Ville - exercice 2024.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 AVR. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 09 AVR. 2024

D4A - 08042024